

*États financiers trimestriels de*

**OFFICE D'INVESTISSEMENT DU  
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Trimestre terminé le 30 juin 1999*

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État des résultats

Trimestre terminé le 30 juin 1999

(non vérifié)

	Trimestre terminé le 30 juin 1999
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Revenu de placement	8 595 042 \$
Frais de placement	(40 350)
	<u>8 554 692</u>
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	
Honoraires et frais de consultation	467 840
Salaires et autres charges d'exploitation	237 253
Frais relatifs aux administrateurs	132 424
	<u>837 517</u>
<b>BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b><u>7 717 175 \$</u></b>

## État de l'évolution de l'actif net

Trimestre terminé le 30 juin 1999

(non vérifié)

	Trimestre terminé le 30 juin 1999
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>12 144 462 \$</u>
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	
Transferts du régime de pensions du Canada (note 3)	512 715 000
Bénéfice net provenant de l'exploitation	7 717 175
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	<b><u>520 432 175</u></b>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<b><u>532 576 637 \$</u></b>

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État du portefeuille

30 juin 1999

(non vérifié)

	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>% du portefeuille (au coût)</u>
<b>ACTIONS CANADIENNES</b>			
(géré par Capital quantitatif TD)			
Emerald Canadian Equity Fund – 21 072 853 parts (investissement visant à reproduire substantiellement le rendement de l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto)	435 529 838 \$	427 819 201 \$	
<b>Total des actions canadiennes</b>	<b>435 529 838</b>	<b>427 819 201</b>	<b>82 %</b>
<b>ACTIONS ÉTRANGÈRES</b>			
(géré par Barclays Global Investors)			
Barclays Global Investors Canada Limited US Equity Index Fund (Canada) – 4 734 201 parts	52 861 209	50 418 046	
EAFE Equity Index Fund B – 887 486 parts	44 899 402	44 344 221	
Barclays Global Investors Canada Limited Unhedged Synthetic EAFE Equity Index Fund – 6 010 parts (investissements visant à reproduire substantiellement l'indice mondial Morgan Stanley Capital International, qui exclut les actions canadiennes)	60 486	58 977	
Money Market Fund B – 4 620 parts (utilisé conjointement avec le EAFE Equity Index Fund B aux fins de la gestion de l'encaisse)	6 833	6 750	
<b>Total des actions étrangères</b>	<b>97 827 930</b>	<b>94 827 994</b>	<b>18 %</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>533 357 768 \$</b>	<b>522 647 195 \$</b>	<b>100 %</b>

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

30 juin 1999

(non vérifié)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Les actions de l'Office sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

Il incombe à l'Office d'administrer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de pertes quant aux facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le financement du RPC et sur sa capacité de satisfaire à ses obligations financières.

Les activités de l'Office ont démarré le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office à titre d'entité distincte et, par conséquent, ne comprennent qu'une fraction des actifs (comme ils sont décrits à la note 2) et aucun passif du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et des règlements s'y rapportant.

#### *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à la juste valeur. La juste valeur constitue le montant de la contrepartie qui serait accordé à la suite d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties averties et consentantes qui ne se sentent nullement contraintes d'agir.

La juste valeur des placements représente la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs, cette valeur reflétant le cours coté sur le marché des titres sous-jacents.

### 2. PLACEMENTS

L'Office a préparé un énoncé provisoire des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (l'« Énoncé ») qui établit la manière dont les actifs sont investis. Aux fins de la composition du portefeuille, l'Office doit tenir compte de certains actifs du RPC détenus hors de l'Office. Au 30 juin 1999, ces actifs totalisaient environ 30,7 milliards de dollars (au coût) et étaient constitués de titres d'État. En conséquence et conformément à l'Énoncé, la totalité des placements sont investis en actions, desquels une proportion d'environ 80 % est constituée d'actions canadiennes et le reste, d'actions étrangères.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

30 juin 1999

(non vérifié)

---

### 2. PLACEMENTS (suite)

Les règlements de la *Loi* stipulent que les actions canadiennes de l'Office doivent reproduire pour l'essentiel la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'Office a choisi l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto car il considère qu'il s'agit d'un indice boursier approprié pour les actions canadiennes. En vertu de l'Énoncé, les placements effectués par l'Office dans des actions étrangères devraient également reprendre pour l'essentiel les grands indices boursiers. À cette fin, l'Office a choisi l'indice mondial Morgan Stanley Capital International, (lequel exclut les actions canadiennes). Les placements ne font l'objet d'aucune opération de couverture contre le risque de fluctuations des devises.

### 3. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Au cours du trimestre, une somme de 512 715 000 \$ a été transférée à l'Office en vertu de l'article 111 du RPC.